

Peur, harcèlement, licenciements

Munich (DK) Au sein de l'Office européen des Brevets, le conflit entre le président et les employés s'aggrave. D'aucuns parlent de violations des droits de l'homme, de surveillance digne de celle de la Stasi.

La police et ministère public ne peuvent cependant pas en juger étant donné que l'Office bénéficie de l'immunité. Aujourd'hui, la direction de l'Office pourrait être mise en péril.

La phrase décisive figure à l'article 8 de la Convention sur le Brevet européen. Cet article règle l'immunité de l'Office européen des Brevets (OEB). Ce qui relève exactement de ce règlement est déterminé à d'autres endroits : Il y est entre autres dit que « Les autorités des Etats où l'organisation a ses locaux ne peuvent pénétrer dans ces locaux qu'avec le consentement du Président de l'Office européen des Brevets ». En clair, cela signifie que bien que le siège de l'Office européen des Brevets soit situé à Munich sur l'Isar, les lois allemandes ne s'y appliquent pas. La convention – un traité de droit public ratifié par 38 états européens, dispose que la police, le ministère public ou d'autres organes étatiques nationaux ne peuvent pas y accéder. Sebastian Kolbe, spécialiste en droit du travail de l'université catholique d'Eichstätt, souligne que « lorsque la protection juridique d'une organisation est fixée dans des conventions, les tribunaux allemands n'interviennent pas. » L'ancien juge constitutionnel Siegfried Broß dit même que, avec cette structure de pensée, un Guantanamo serait possible sur le sol allemand.

Pour de nombreux employés de l'Office européen des Brevets, ce règlement d'immunité serait devenu un cauchemar au cours des derniers mois. En effet, au sein de l'Office sévit une lutte amère entre la direction autour du Président Benoît Battistelli originaire de France et une grande partie du personnel. Le personnel ne peut cependant pas compter sur la procédure légale devant des tribunaux nationaux. La peur règne parmi les employés, entend-on dire par plusieurs collaborateurs. Néanmoins, personne ne souhaite voir son nom être cité par crainte de représailles. L'Office réfute résolument tout rapport entre cinq suicides qui se sont produits parmi les employés au cours des quatre dernières années et les conditions de travail. Selon un porte-parole de l'OEB, l'Office a coopéré étroitement avec les familles concernées. « Un rapport de causalité entre le travail et la tragédie n'a pu être établi dans aucun cas. » Il a parlé d'une instrumentalisation des cas.

Il est un fait que les fonctionnaires de l'OEB gagnent pour la plupart de très gros salaires et jouissent en outre de divers avantages fiscaux. « Mais celui qui est licencié ou mis à la porte perd tout », dit une collaboratrice. En effet, l'Office possède son propre système d'assurance sociale et ses propres écoles. Un licenciement implique que les enfants doivent quitter l'école, des allocations de chômage n'existent pas, et la loi Hartz IV ne s'applique même pas. Les droits à la pension peuvent être limités.

Le conflit est mené avec acharnement. Au cours des derniers mois, deux membres du conseil d'entreprise ont notamment été licenciés. Ils faisaient partie des dirigeants du syndicat propre à l'Office, le Suepo. Un troisième a été rétrogradé. Le prétexte : Ils auraient proféré des diffamations concernant l'Office et harcelé un collègue au sein du conseil d'entreprise. Le service de presse de l'OEB prétend que « des

manquements individuels et de plus en plus graves ont été constatés. » Les licenciements seraient le résultat d'une procédure disciplinaire régulière et n'auraient rien à voir avec le fait que les personnes touchées étaient des membres du conseil d'entreprise.

Ce qui, en vertu du droit allemand, est quasiment exclu en raison de la haute protection dont bénéficient les représentants du personnel conformément au droit du travail est possible au sein de l'OEB sans le moindre problème – le renvoi d'un membre du conseil d'entreprise. Cette situation n'est absolument pas comparable à celle des conseils d'entreprises allemands : certes, le comité du personnel est consulté pour certaines questions et peut formuler des recommandations mais, selon le Code de l'OEB, il ne bénéficie pas de droits de participation contraignants.

Les fondements de l'exposé résident dans les réformes qu'a imposées Battistelli après son arrivée à l'Office en 2010 grâce à ses pouvoirs très étendus et par lesquelles il souhaite rendre le contrôle des brevets plus efficace. Nombre de ses mesures suscitent une résistance parmi le personnel et des violations des droits de l'homme ont même été dénoncées.

Une des pierres d'achoppement porte sur un nouveau règlement en matière de maladie. Selon les indications du ministère fédéral de la justice qui, au sein du gouvernement fédéral a l'OEB dans ses attributions, il en résulte que les travailleurs malades doivent se trouver chez eux entre 10 heures et 12 heures de même qu'entre 14 heures et 16 heures, ce qui peut être contrôlé par l'Office. Néanmoins, selon un porte-parole du ministère, l'OEB aurait limité ces contrôles à quelques cas exceptionnels.

D'après le Suepo, la situation est nettement plus grave. Les travailleurs malades ne pourraient quitter leur domicile que pour des visites annoncées préalablement chez le médecin – même si la maladie dure des semaines, voire des mois. L'accès à l'habitation doit être accordé au médecin de l'Office. Le porte-parole de l'Office ajoute que l'OEB est une organisation internationale et que, de ce fait, il ne peut pas exclusivement s'en référer à la pratique allemande. Dans d'autres Etats membres, des règles de ce type seraient tout à fait courantes. La réforme semble en tout cas atteindre son objectif : le taux d'absentéisme pour maladie a, selon les indications de l'Office, « considérablement diminué » depuis l'introduction du règlement.

À cela s'ajoute, de l'avis du Suepo, « l'unité d'investigation » crainte au sein de l'OEB et que les employés qualifient de « pire que la Stasi ». Conformément à une directive interne, les personnes incriminées sont tenues à une collaboration illimitée avec l'unité d'investigation et il n'existe aucun droit au refus de témoigner. Les enquêteurs ont le droit, en cas de suspicion de faute, de fouiller les bureaux et les ordinateurs. Le Suepo parle de « méthodes dignes d'un état policier » et critique le fait que les enquêteurs n'en réfèrent qu'au président qui représente ainsi le législateur, les plaignants, la police et le juge dans une seule et même personne. Selon ses propres dires, le ministère de la justice a demandé à plusieurs reprises à Battistelli de changer ces directives mais jusqu'à présent, ce fut en vain. Ce sont surtout l'ordre de témoigner contre soi et l'interdiction, durant l'enquête préliminaire, de désigner un avocat qui sont inacceptables. Une fois de plus, l'Office des Brevets fait mine d'être particulièrement ouvert : Battistelli serait disposé à parler de ces directives. 2016 sera l'année de la consolidation et de l'évaluation des réformes.

Les possibilités pour le Suepo de faire pression sur l'Office sont néanmoins restreintes. En effet, l'OEB ne reconnaît pas le syndicat comme un interlocuteur bien que, selon ses propres indications, celui-ci représente presque la moitié des quelque 7.000 employés. Au lieu de cela, l'Office des Brevets a annoncé, début mars, « un accord pionnier » avec le syndicat FFPE-EPO. Le président Battistelli a parlé d'une « étape clé dans le rétablissement du dialogue social ». Dorénavant, le syndicat est reconnu formellement comme partenaire social.

Cependant le FFPE-EPO n'engloberait que quelque 75 employés et se limite à l'implantation de La Haye, dit-on dans les cercles du Suepo. Sur la page d'accueil du site du FFPE-EPO, il n'y a pas eu la moindre entrée entre sa fondation en 2008 et l'annonce de la signature de la convention il y a quelques jours. Le syndicat n'a pas répondu à la question qui lui a été posée à ce propos. L'Office des Brevets souligne toutefois que ce petit syndicat est issu « d'un des plus grands syndicats dans le domaine des services publics européens » et considère ainsi la convention comme le début d'une intégration plus étroite des syndicats.

Dans un même temps, Benoît Battistelli a annoncé, dans la communication, que le « Memorandum of Understanding » signé par le FFPE et l'OEB était ouvert à tous les autres syndicats au sein de l'Office des Brevets. Une invitation qu'a poliment déclinée le Suepo car il considère l'accord comme un « accord bâillon ».

Il est actuellement incertain de dire comment la situation évoluera. Le Conseil d'Administration, qui se compose de représentant de 38 Etats membres, se réunit aujourd'hui et demain. Jusqu'à présent, celui-ci soutenait le président mais certains signes laissent penser depuis peu que cette couverture s'effrite. Ainsi le président danois du Conseil d'Administration, Jesper Kongstad, a-t-il exhorté Battistelli, selon des articles parus dans la presse, d'améliorer le climat qui règne dans l'entreprise et d'autoriser un contrôle externe des mesures prises à l'encontre des trois délégués syndicaux. À terme, ces mesures disciplinaires devraient être levées. Dans une lettre de Kongstad, qui circule sur l'Internet, adressée aux autres membres du Conseil d'Administration, celui-ci déplore qu'un dialogue sérieux avec Battistelli n'a pas été possible car il a quitté prématurément une réunion. À la question de savoir si Battistelli était encore l'homme qu'il faut, le porte-parole du ministère de la justice a répondu de manière évasive : « Il y va également de l'intérêt du président monsieur Battistelli de rétablir la paix sociale au sein de l'OEB. Du côté allemand, nous nous entretenons régulièrement avec lui à ce propos. »

Si le président n'autorisait pas un contrôle des licenciements, les dirigeants du Suepo pourraient encore porter l'affaire devant l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève. Mais il se peut qu'il faille des années avant qu'une décision n'y soit prise. Or, le personnel de l'Office des Brevets semble résolu à poursuivre le combat. La semaine dernière, 91 pour cent des employés participants, dont le nombre s'élevait à plus de 4.000, ont voté en faveur d'une grève. Avant cela, il faut néanmoins attendre les décisions résultant de la réunion du Conseil d'Administration.

Donaukurier